



Le conseil d'enfants

La démocratie représentative à l'école



Le conseil d'école des enfants est un moment privilégié durant lequel les enfants deviennent acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié pour l'aménagement de l'école, les conflits dans la cour de récréation, un projet particulier d'action, etc.

Objectifs

- Apprendre aux enfants à se gérer en tant que groupe (écoute, respect...)
- Valoriser leurs idées.
- Engager les enfants à exercer leur rôle de futur citoyen.
- Impliquer les élèves dans la vie de leur école / gérer avec eux la vie de l'école.
- Permettre aux enfants d'exprimer leurs besoins/des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié.
- Analyser des propositions et/ou situations.
- Prendre des responsabilités.
- Comprendre le rôle et la fonction d'un délégué.

Impacts

- Les enfants deviennent acteurs d'une démocratie représentative à l'école.
- Renforcement du lien avec l'équipe pédagogique.
- Responsabilisation.
- Apprendre à écouter/argumenter.
- Rendre les enfants capables de restituer les idées d'un groupe (la classe dont ils sont délégués) = se faire avocat d'une cause/parler au nom des autres et non en son nom propre.
- Réalisation de la valeur accordée à leur parole.

Relation avec les apprentissages (socle commun)

Compétences 1, 6 et 7 du socle commun.

Un document réalisé par Marc Totté et Moussa Mbaye, coordonné par Aide et Action.



L'Education change le monde

Avec le soutien d'Inter-mondes, F3E, Asem.



1. LE CONSEIL DES ENFANTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le conseil d'école des enfants est un moment privilégié durant lequel les enfants deviennent acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié pour l'aménagement de l'école, les conflits dans la cour de récréation, un projet particulier d'action, etc.

2. POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Le conseil des enfants permet de créer un lien entre les enfants et la structure dans laquelle ils évoluent. Il permet aux enfants de faire l'expérience de la vie de groupe et des décisions collectives. Il apprend donc l'écoute et le respect notamment.

3. COMMENT CELA FONCTIONNE ET QUELLES SONT LES ÉTAPES À SUIVRE POUR LE METTRE EN PLACE ?

AVANT DE COMMENCER

1. Expliquer le projet

Il s'agit d'abord d'expliquer le pourquoi du conseil d'enfants et de préparer sa mise en place. Cela passe par des explications sur le rôle du délégué, la gestion d'un groupe, et la place du conseil parmi les autres dispositifs de gouvernance de l'école.

Il est important que toute l'équipe pédagogique soit impliquée dans le projet de façon à ce que les conseils se mettent en place de façon régulière et à ce que les décisions qui y sont prises débouchent sur des actions concrètes

2. Répartir les rôles

Les enfants :

1. Ils réfléchissent, au sein de la classe, à des questions, problèmes... qui vont venir alimenter l'ordre du jour du prochain conseil d'école des enfants.
2. Ils présentent le projet de leur classe, par l'intermédiaire de leurs délégués, et en discutent avec les autres enfants et avec les adultes lors du conseil.
3. ils mettent en place et font respecter les décisions prises lors du conseil

Les délégués doivent savoir:

- ✓ Ecouter les autres : savoir ce qui va ou ce qui ne va pas.
- ✓ Etre discret : ne pas rapporter le problème ou la confiance à tout le monde.
- ✓ Savoir rapporter les informations à la bonne personne.
- ✓ Ne pas abuser de sa fonction (je ne suis pas un chef).
- ✓ bien savoir se comporter en toutes circonstances (savoir rester calme et poli).
- ✓ Savoir prendre la parole devant les autres pour défendre les accusés et exposer les problèmes.

Les enseignants :

1. Ils écoutent les propositions des enfants ;
2. Ils encouragent les délégués les plus jeunes à s'exprimer ;
3. Ils soumettent les décisions prises par le conseil d'enfants au conseil d'école (personnel éducatif) si leur application peut poser problème.
4. Le rôle de président du conseil est généralement tenu par un adulte (généralement le directeur) et un enfant peut se voir confier celui de secrétaire de séance.

Les adultes conservent leur droit de veto, mais il est impératif qu'ils ne l'utilisent que si le conseil d'enfants prend une décision allant à l'encontre du règlement ou pouvant perturber la vie de l'école.

3. Etablir quelques règles au départ

Sur la fréquence des conseils :

- Les conseils peuvent être hebdomadaires, mensuels, à la demande...
- Ils ne doivent être ni trop proches ni trop éloignés, de façon à garder une certaine cohérence et pouvoir suivre les effets des décisions prises au conseil précédent

Sur le lieu :

- De préférence dans une salle de l'établissement
- Il est important que des rituels de fonctionnement soient instaurés (organisation de la salle, répartition des enseignants, délégués, public...), pour que les enfants mesurent l'importance du conseil auquel ils participent.

Sur le rôle des autres élèves et enseignants :

Les enseignants présents au conseil peuvent soit y amener leur classe (qui ne participera pas mais aura un rôle de public), soit les occuper avec du travail en autonomie.

Sur le rôle des parents et autres adultes :

Pour qu'un conseil d'école d'enfant soit réellement efficace il faut que les adultes soient prêts à lui donner de véritables responsabilités et une relative autonomie. Que les décisions prises soient réellement suivies d'effet.

PENDANT LA REALISATION

Le déroulé type

ETAPE	CONTENUS	RESULTATS	POINTS D'ATTENTION
PREPARATION	Dans la semaine précédente le conseil chacune des classes proposent les points de l'ordre du jour de la réunion. Au sein de chaque classe les enfants réfléchissent à des problèmes auxquels ils sont confrontés ou à des projets qu'ils aimeraient réaliser au sein de l'école. Ces réflexions sont soumises au vote de la classe et celles qui sont retenues par la majorité sont proposées à l'ordre du jour du prochain conseil.	Proposition d'Ordre du jour : 1. Point 1 2. Point 2 . . n. Divers	Faire attention au temps
OUVERTURE	Le Président du conseil ouvre la séance, lorsque l'ensemble des délégués s'est installé. Il désigne un secrétaire pour le compte-rendu. Il présente l'ordre du jour. Il donne ensuite la parole aux délégués qui présentent le contenu des points. Des suggestions peuvent être faites au titre des divers. Ensuite l'ordre du jour est validé.	Validation de l'Ordre du jour : 1. Point 1 2. Point 2 . n. Divers	Adultes peuvent user ici du droit de veto
Débats	Le président ouvre le débat, en distribuant la parole aux délégués enfants et aux adultes. Les propositions de prise en charge sont faites et discutées. Lorsque le débat est clos, la proposition est soumise au vote des enfants, qui ont un pouvoir législatif. Un compte-rendu du conseil est rédigé par le secrétaire du conseil.	Définition des responsabilités par classes : 1. Classe A – Cour de récré 2. Classe B – Règlement intérieur 3. Classe C – Fête de l'école 4. Classe D – Relation / personnel ... etc...	
MISE EN PLACE	De retour en classe les délégués présentent les décisions au reste de la classe (par lecture du compte-rendu pour chaque classe ait bien la même information). Si la classe s'est vu confier un projet, elle doit : - élaborer un plan - le réaliser et - préparer un compte-rendu pour le conseil suivant.	Plan (organisation des tâches) Compte-rendu des activités menées entre deux conseils	

APRES LA REALISATION : l'évaluation

Une évaluation sera produite et discutée sur les acquis et les difficultés rencontrées par chacune des classes. C'est une phase importante et qui doit montrer aux enfants que leur action ne reste pas sans effets.

L'évaluation sera plus ou moins poussée selon les dispositifs et les disponibilités. Elle pourra se faire par le même cheminement « remontant » des classes vers le conseil, à travers les délégués.

Les questions devront rester très simples :

- A-t-on pu faire ce qu'on avait prévu ? Pourquoi ?
- Quelles difficultés rencontrées dans le travail ?
- Quelles suggestions pour améliorer pour la prochaine fois ?

4. QUELS APPRENTISSAGES Y SONT ASSOCIÉS ?

Comme on s'en doute les apprentissages sont nombreux. Ils relèvent de deux dimensions : la maîtrise de la langue française et les capacités et aptitudes à vivre en société :

4.1. MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE, S'EXPRIMER À L'ORAL :

- ✓ prendre la parole en public
- ✓ prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui,
- ✓ point de vue
- ✓ reformuler un texte ou des propos lus ou prononcés par un tiers
- ✓ adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché)

4.2. COMPÉTENCES SOCIALES ET CIVIQUES, VIVRE EN SOCIÉTÉ :

- ✓ communiquer et travailler en équipe, ce qui suppose savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe

- ✓ respecter les autres
- ✓ avoir conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité.

5. QUELS SONT LES DÉMARCHES/OUTILS QUI PEUVENT AIDER À SA MISE EN PLACE ?

Les outils de base de l'organisation et de l'animation d'une réunion ainsi que ceux relatifs à la gestion de groupe, à l'organisation d'activités, à la gestion de projets peuvent aider mais ne sont pas indispensables et peuvent au contraire alourdir le processus.

Il importe au contraire d'en faire une vraie opportunité d'apprentissage (par soi-même) plutôt que de formation.

6. TÉMOIGNAGES

« J'ai mis en place un conseil avec des fréquences différentes. Un par semaine convenait bien. Actuellement, nous fonctionnons avec un conseil toutes les 4 à 5 semaines, ça me paraît très insuffisant. En tout état de cause, il faut qu'il soit régulier à mon avis au moins toutes les 2 semaines »
(P. Carpentier
<http://idem6080.lautre.net/spip.php?article495>)

« Je sers de secrétaire (c'est difficile pour les cycle 2). La présidence est tournante. »
(P. Carpentier
<http://idem6080.lautre.net/spip.php?article495>)

« Ces conseils mettent en évidence l'efficacité de la parole comme outil de médiation, d'échange et de prise de décisions. Enfin, le conseil d'enfants permet de faire évoluer le regard des enseignants sur les enfants. »
(Stephane Vallais enseignant (citoyendedemain.net))

7. QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ET QUELS RISQUES PRÉVOIR ?

Les quelques recommandations qui suivent proviennent de témoignages d'enseignants¹. Ils ne demandent qu'à être complétés.

- ! Le pratiquer déjà dans sa classe, ça aide vraiment.
- ! L'adhésion VRAIE des collègues. S'ils ne sont que passifs (parce que ça me fait plaisir ou que ça fait plaisir à la direction, parce qu'ils sont bien gentils etc...) ça risque de marcher plutôt caha que cahin. D'où un gros travail d'explication auprès d'eux.
- ! Que dans les classes il existe des conseils de coopérative, relais du conseil d'enfants. Or si les maîtres ne travaillent pas en pédagogie coopérative, ils détournent très vite l'institution à leur profit et les enfants s'en rendent très bien compte, ce qui ne va pas dans le sens de ce que nous essayons de bâtir avec eux.
- ! Dans certains contextes pléthoriques, il peut y avoir un risque de 'décharge' de tout ce qui est difficile à assumer pour un enseignant (surveillance cour de récréation, surveillance toilettes,...) sur les enfants. Il convient ici d'être bien vigilant à ce que le sens de l'exercice – recherche d'autonomie, responsabilisation, capacité à se penser comme acteur et non pas comme victime ou consommateur – soit réellement préservé.

Certains enseignants peuvent craindre une diminution de leur autorité. Il importe de les rassurer et de leur apporter certains outils et le bagage suffisant pour se sentir à l'aise dans l'accompagnement d'un tel processus.

¹ Notamment : <http://idem6080.lautre.net/spip.php?article495>

8. POUR ALLER PLUS LOIN ?

- Citoyen de demain : <http://www.citoyendedemain.net/temoignages/conseil-decole-denfans>
- Cette page présente les réflexions d'un enseignant sur le conseil d'école des enfants.
<http://idem6080.lautre.net/spip.php?article495>
- PDF édité par le site « Le directeur d'école à Paris ». Ce document parle de la participation des classes de maternelle aux conseils d'école des enfants.
http://directeurs.scola.ac-paris.fr/documents/57_ecolematernelle.pdf
- Le site du GFEN : <http://www.gfen.asso.fr/fr/accueil>